

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES**  
*En date du 01/04/2026*  
**A.B.ETANCHEITE**

Société par Actions Simplifiée Au capital de 5 000 euros  
Siège social: APPT 19, 5 RUE DU GRAND LOC,  
33530 BASSENS  
**RCS BORDEAUX 938421203**

Je soussigné  
Monsieur NOUREDDINE M'NISSI demeurant APPT 19,5 RUE DU GRAND LOC 33530  
BASSENS né à HAJIB EL AYOUN TUNISIE le 04 mars 1977 de nationalité FRANCAISE President  
de la societe A.B.ETANCHEITE

. a pris des décisions portant sur les points suivants :

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 1: CHANGEMENT DU SEIGE SOCIAL DE LA SOCIETE**

**Résolution n°1 : CHANGEMENT DU SEIGE SOCIAL DE LA SOCIETE**

Monsieur NOUREDDINE M'NISSI en qualité de Président a quitté la SASU A.B. BATIMENT à compter du 01/04/2026. en qualité de Président de la SASU A.B. BATIMENT et d'associé unique a décidé de procéder au changement d'adresse au : **LES NEREIDES ,BAT 18 ESC 01,ETG 3,APPT 0034,5 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918,33150 CENON** Par conséquent, l' Article 4 concerné des statuts des statuts de la Société est modifié comme suit: Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président, sous réserve de ratification de cette décision par la collectivité des associés, et partout ailleurs par décision de la collectivité des associés.

En cas de transfert du siège social décidé par le Président dans les limites ci-dessus, ce dernier est habilité à modifier corrélativement les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 14h30.

**ANNEXES :**

- Statuts modifiés de la Société

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit

Fait à BORDEAUX , le 01/04/2026